

iSi GmbH Kürschnergasse 4 A-1217 Vienne	Fiche technique	N°:SMB.I.008.f.05
	Version: Février 2015	Page: 1 sur 4
Capsule 10 ml (7,5 g) au protoxyde d'azote (N2O) non rechargeable, à capuchon serti		

PRODUIT

Capsule à capuchon serti 10 ml (7,5 g) remplie de N2O, disponible en emballages de 5, 10, 24 ou 50 pièces

DESCRIPTION ET UTILISATION

Cylindre jetable en acier, rempli de protoxyde d'azote sous haute pression. La libération du contenu se fait par perforation du couvercle métallique. Utilisation principalement dans les appareils destinés à faire mousser la crème, les desserts, les espumas, les sauces et les soupes.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Extérieur:	vernis, de couleur argent rose
Fermeture:	couvercle métallique perforable avec joint, fixé à la capsule par sertissage
Matériau:	acier d'emboutissage

DIMENSIONS

MÉTRIQUES

US/IMPÉRIALES

Longueur totale:	65 (±0,5) mm	2,58 (±0,02) in
Diamètre de capsule	18 (+/-0,2) mm	0,709 (+/-0,008) in
Diamètre du col	8,7 (+/-0,2) mm	0,343 (+/-0,008) in
Épaisseur de perforation	0,4 mm	0,016 in
Volume intérieur (approx.)	10,3 ml	0,63 in ³
Poids net du N2O	7,5 (± 0,25) g	0,265 oz
Tare de la capsule (approx.)	20 g	0,70 oz
Poids brut de la capsule (approx.)	27,5 g	0,97 oz
Densité de remplissage	max. 0,75 kg/l	max. 0,75 kg/l
Pression d'éclatement	> 50 MPa	>7250 lbf/in ²
Pression de test	23,5 MPa à 65° C	3408 lbf/in ² à 149° F
Valeurs pression/température	5,2 MPa à 20° C	754 lbf/in ² à 68° F
pour une densité de remplissage de 0,75 kg/litre	16,5 MPa à 50° C	2392 lbf/in ² à 122° F
	25,5 MPa à 70° C	3697 lbf/in ² à 158° F
	38,5 MPa à 100° C	5582 lbf/in ² à 212° F
	42,5 MPa à 110° C	6162 lbf/in ² à 230° F

GAZ DE REMPLISSAGE

Protoxyde d'azote, N2O (également appelé: gaz hilarant, oxyde nitreux)
additif alimentaire autorisé: E942 conformément au règlement EU 178/2002 et à la directive 96/77/CE

Numéro CAS:	10024-97-2
Code ATC:	N01AX13
PubChem:	948

Gaz fourni conforme à: fiche technique iSi TLV 0193 / E942 (99% N2O) USP, EU.PH.

Créé: QW/ETJ	Contrôlé: SMB/KRE	Validé par: TL/ETT	02.02.2015
--------------	-------------------	--------------------	------------

iSi GmbH Kürschnergasse 4 A-1217 Vienne	Fiche technique	N°:SMB.I.008.f.05
	Version: Février 2015	Page: 2 sur 4
Capsule 10 ml (7,5 g) au protoxyde d'azote (N2O) non rechargeable, à capuchon serti		

Densité de gaz à 0,1 MPa	1,836 kg/m ³ à 20° C	0,115 lb/cu ft à 68° F
Densité relative (air = 1)	1,53 à 20° C	1,53 à 68° F
Température critique	36,5° C	98° F
Masse moléculaire	44,013	
États:	gazeux	incolore
	liquide	incolore
	solide	blanc transparent
Odeur		légèrement sucrée
Goût		légèrement sucré
Inflammabilité	inflammable, s'oxydant	
Informations toxicologiques	Non toxique, de fortes concentrations peuvent provoquer l'asphyxie; on recommande maxi 0,01% v/v en activité ininterrompue.	

REMARQUES GÉNÉRALES RELATIVES AU PRODUIT:

Numéro tarifaire des douanes: 2811 29 30

Certificat GS:

Conformément à la norme autrichienne M7388 «Bouteilles à gaz transportables», les capsules iSi sont certifiées GS par le TÜV Rhénanie avec le n° de certificat S 60088515.

Fiche de sécurité:

Une fiche de sécurité séparée pour le NO₂, établie par le fournisseur du gaz, est disponible.

AVERTISSEMENTS ET MANIPULATION

Les consignes de sécurité et les notices d'utilisation des siphons à crème Chantilly et des capsules doivent impérativement être respectées.

Ne pas inhaler. Toute utilisation abusive est susceptible de nuire à la santé. Lire les informations toxicologiques ci-dessus.

Ne convient pas et n'est pas homologué pour d'autres usages que les usages expressément mentionnés. Conserver au frais et au sec, à l'abri du soleil et de la chaleur. La température ambiante maximale d'utilisation ne doit pas dépasser 50°C (122°F).

La capsule est sous pression.

Ne pas jeter les capsules pleines. Ne pas forcer pour ouvrir.

Conserver hors de portée des enfants.

Ne jeter l'emballage qu'après utilisation de la dernière capsule.

Confier les capsules vides et l'emballage au recyclage.

DUREE DE CONSERVATION MAXIMALE

Les emballages des capsules crème Chantilly portent une durée de conservation maximale. Malgré l'impérissabilité du NO₂, la durée de conservation maximale a été limitée à cinq ans après la date d'emballage afin d'éviter des durées de stockage trop longues et les problèmes de qualité et d'hygiène qui pourraient en résulter (voir également la directive 2000/13/CE).

Créé: QW/ETJ	Contrôlé: SMB/KRE	Validé par: TL/ETT	02.02.2015
--------------	-------------------	--------------------	------------

iSi GmbH Kürschnergasse 4 A-1217 Vienne	Fiche technique	N°:SMB.I.008.f.05
	Version: Février 2015	Page: 3 sur 4
Capsule 10 ml (7,5 g) au protoxyde d'azote (N2O) non rechargeable, à capuchon serti		

STOCKAGE:

Les capsules de NO₂ ne sont pas des marchandises dangereuses et une identification comme marchandise dangereuse n'est donc pas requise pour le transport et le stockage.

Température de stockage: maximum 50°C (122° F)

TRAÇABILITE

Afin d'en assurer la traçabilité et afin d'accroître la sécurité du produit, un code alphanumérique est imprimé sur chaque capsule crème Chantilly iSi (voir également la directive 89/396/CEE).



TRANSPORT AU SEIN DE L'EUROPE:

Les capsules crème Chantilly ne sont pas considérées comme des marchandises dangereuses pour le transport terrestre et maritime.

Il n'est donc pas nécessaire de les identifier comme telles pour le transport.

La classification de l'ADR s'effectue selon le gaz NO₂ (protoxyde d'azote), c'est-à-dire 2.2.O (non inflammable, gaz non toxique, s'oxydant).

Code ONU: 1070
Nom: Protoxyde d'azote

Consigne particulière: 584

Ce gaz n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR:

lorsque, sous forme gazeuse, il contient au maximum 0,5 % d'air

lorsqu'il est contenu dans des capsules (sodors, sparklets) exemptes de malfaçons susceptible d'altérer leur rigidité;

lorsque l'étanchéité de la fermeture de la capsule est garantie;

lorsqu'une capsule contient au maximum 25 g de ce gaz et

lorsqu'une capsule contient au maximum 0,75 g de ce gaz par cm³ de capacité (= 0,75 kg/l)

REGLEMENT REACH

Conformément au règlement EU 178/2002, les capsules crème Chantilly sont classifiées comme produits alimentaires ou additifs de produits alimentaires et répondent aux prescriptions de celui-ci. Ces produits du règlement EU 178/2002 sont expressément exclus du règlement REACH.

Voir Règlement CE 1907/2006/REACH, Titre I/ Chapitre 1/ Article 2/ Alinéas 5b et 6d.

Créé: QW/ETJ	Contrôlé: SMB/KRE	Validé par: TL/ETT	02.02.2015
--------------	-------------------	--------------------	------------

iSi GmbH Kürschnergasse 4 A-1217 Vienne	Fiche technique	N°:SMB.I.008.f.05
	Version: Février 2015	Page: 4 sur 4
Capsule 10 ml (7,5 g) au protoxyde d'azote (N2O) non rechargeable, à capuchon serti		

